

## Carrières longues

Les personnes ayant commencé à travailler jeune et ayant effectué une longue carrière peuvent demander leur retraite avant l'âge légal de départ en retraite, sous réserve de justifier :

- d'une durée minimale d'assurance en début d'activité ;
- d'une certaine durée d'assurance cotisée.



Les retraités bénéficiant du dispositif carrières longues sont soumis au malus.



